VENTES POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Ventes de Propriétés foncières POUR TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants du Premier District, paroisse d'Orléans.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans. 636 Place Commerciale.

Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1905.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 29me jour de Juillet 1905, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées pour l'année 1904, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31me jour de Décembre de l'année dans laquelle les sous dites taxes ont été levées de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final et tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assessement de ladite année, et la propriété foncière assessée à chacun devant être offerte en vente sont comme suit, à savoir

DULANEY, Mlle PHILOMENE—
Taxe d'Etat de 1904............$ 1 80
Taxe de levée, district d'Orléans...... 30
Total................$2 10

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Lafayette, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 427, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 84 pieds 10 pouces de profondeur.

GRUNEWARD, WM. N.—
Taxe d'Etat de 1904............ 30c
Taxe de levée, district d'Orléans......... 05c
Total............ 35c

Un lot de terre et amélio ations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Banks, Cortez, Télémaques et Bandin, désigné comme partie du lot No 36 dans l'ilet No 728 mesurant 10 pieds de face à la rue Banks sur 122 pieds 11 pouces de profondeur.

HODECK, Mlle MARY—
Taxe d'Etat de 1904............ 90
Taxe de levée, district d'Orléans......... 15
Total............$1 05

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Rocheblave, Tonti et Cleveland, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 554, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre sur 105 pieds 10 pouces de profondeur.

MAYER, THEO.—
Taxe d'Etat de 1904............$2 10
Taxe de levée, district d'Orléans......... 35
Total............$2 45

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortez, Ulloa ou avenue Tulane et D'Hémécourt, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 726, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Télémaque sur 128 pieds 6 pouces de profondeur.

MOGEL ROBERT—
Taxe d'Etat de 1904............$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans......... 40
Total............$2 80

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Cypress, Darbigny et Roman, désigné comme lot no 9, dans l'ilet No 478, mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette sur 85 pieds de profondeur.

Audit jour de vente, je vendrai telles parties de chacune desdites propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et les dépens dus par ledit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOHN FITZPATRICK,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Premier District, Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12 19 26 29

Avis aux créanciers hypothécaires de propriétés du Premier District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Premier District paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1905.

Conformément à la section 63 de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le Premier District, paroisse d'Orléans, sur lesquelles n'auraient pas été payées les taxes de l'année 1904, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Maison de Cour, le SAMEDI, 29 Juillet 1905, et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal conformément à la loi préparatoire à telles ventes. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

JOHN FITZPATRICK,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Premier District, Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12 19 26 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edwin George.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75.678 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Ernest T. Florance, avocat.
25 juil—25 30 août 5

Succession de Mme Catherine Kleinsig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 74.891 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mathias L. Kell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Untereiner avocat.
29 juil—30 24 29

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE Mme ELIZABETH BASCH.

No 76.374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 juillet 1905 et signé le 13 juillet 1905, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Trois actions du fond capital de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, représentées par le certificat No 1215 de la valeur au pair de cent dollars chacune.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIERES.

1° Un intérêt indivis d'une moitié d'un certain morceau triangulaire ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur (anciennement Vieille Levée), Peters et Conti; ledit ilet étant désigné par la lettre A. et ladite portion de terre mesure 60 pieds 9 pouces de façade rue Decatur; 64 pieds 6 pouces et 3 lignes de façade rue Peters; 10 pieds 2 pouces et 7 lignes sur ou à l'apex du triangle formé par la jonction des rues Peters et Decatur; et 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique 10 pieds de largeur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprenant une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2834 rue Colisée, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme suit: Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2840 rue Colisée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et est désigné par le No 42, sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1905 et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2842 et 2844 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 30 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Colisée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2848 et 2850 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus cinquièmement décrite; il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brosnan et mesurant d'après cela 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1420 et 1422 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Colisée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage, Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 913 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci dessus contenant 3 chambres.

Les améliorations sont construites sur un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Harmonie, Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 8 et 35 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Le lot formant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marché de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains C'est le genre de placement que les peuple ayant des moyens modestes cherche.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre coté; le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'encoignure des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 51 sur le susdit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre pour construire, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds 7 pouces, de là 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Septième 14 pieds, 5 pouces, de là 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 52 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites:

13° Le cottage double à un étage en bois, Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun, et le lot No 55 ci-dessus décrite avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga, à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 2 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 56, ci dessus décrit, il est désigné par le No 57 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 27 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Sixième avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 56 ci-dessus décrite, et ledit lot formant le coin des rues Saratoga et Sixième.

Les propriétés ci-dessus de la rue Saratoga sont près des lignes de chars urbains et sont le genre de placement qui rapporte de grands revenus sur le capital investi et devrait attirer l'attention du petit capitaliste.

16° Le cottage simple en bois à un étage No 824 rue Milan, retiré de la banquette et contenant 5 chambres et grande cour sur le côté; le lot de terre est situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Milan, Berlin et Constance, désigné par le No 18 de l'ilet No 20, et mesurant en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage qui s'améliore, près de toutes les convenances.

17° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, voies servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la village de Kenner dans la paroisse de Jefferson désigné par le No 111, sur un plan du dit village de Kenner dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil le 2me jour de mars 1855 et déposé en ce bureau pour référence. Le dit lot mesurant 192 pieds de face à la rue Jackson entre les avenues Front et Kenner sur une profondeur semblable entre lignes parallèles de 192 pieds, étant la même propriété acquise par Jacob Rasch par achat du Minor Kenner par acte passé pardevant Hilary Breton Cénas un notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Lne., le 19me jour de mai 1855, ledit acte dûment enregistré en le Bureau des Transferts de la Paroisse de Jefferson, Lne., dans le livre des transferts M, fo le 566.

La ville de Kenner est une ville progressiste, sur le Fleuve Mississipi et sur la ligne de deux grands chemins de fer de ceinture et à une petite distance au dessus de la ville.

Conditions — Pour les actions, comptant, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuel es et coutumière de sécurité et l'assomption des taxes dûs et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquereurs.

W. S. PAKERSON, avocat.
16 juil—16 23 30—aug 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Payant dans le Quatrième District.

COTTAGES DOUBLES.

PAR MACON & KERNAGHAN —W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 juillet 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T.C.W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Mary Ochs, veuve de George Schau, No 76.439 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le cottage double en bois à un étage Nos 725 et 727 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 83, compris dans les rues Huitième, Chippewa, Annonciation et Septième, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 157 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Chippewa, et s'étendant vers la rue Annonciation sur ladite rue Huitième 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, comme il est démontré sur un plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 8 juin 1900, annexé à un acte de vente de Mme Mary Schau, décédée, à Louis Schick le 23me jour de juin 1900, passé pardevant Joseph D. Taylor notaire.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 729 et 731 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 120 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Annonciation, et s'étendant sur la dite rue Huitième vers la rue Chippewa, une distance de 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 2 pouces, comme il est démontré sur ledit plan ci dessus mentionné de D. M. Brosnan, député voyer de ville. Cette propriété est dans un voisinage tranquille et augmentant en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance s'il y en a, représentée par les billets des acquéreurs et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir la stipulation au sujet des honoraires d'Avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité: les acquéreurs, en plus de leur enchère, devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville sur ladite propriété pour l'année 1905; dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B Kosser Jr, avocat.
9 juil—9 16 23 30—août 6 20

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DU TROISIEME DISTRICT.

Avec bâtisse dans le fond, connu comme le No 1811 rue Bourgogne, entre les rues St-Antoine et Bourbon. La rue est asphaltée et le lot mesurant en mesure française 15 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Une occasion pour petits placeurs d'acquérir une bonne propriété.

JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

In re Succession de Thomas Ryan.
No 70,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, daté le 2 juin 1905 et signé le 8 juin 1905, et adressé à E Randolph Gurley, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—

Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et avantages là-dessus y appartenant situé dans le 3me Dist. de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts et Antoine et Bagatelle, maintenant rue Bourbon, et mesurant, en M. F, 15 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, et l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Puig, notaire; un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication. E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John B. Grassemauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 75.644—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat.
22 juil—22 26 31

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie No 74.830, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. JEUDI, le 17 août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux sur un plan fait par Brette, architecte, et annexé à un acte passé pardevant Charles V. Foulon, ancien notaire, le 17 avril 1849; ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds huit pouces de face à la Promenade Carondelet sur cent quinze pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, et cent dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes plus ou moins sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2215 Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 23 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 1er mars (ou le 31) 1858 et déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme No 1042 rue Magnolia.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 449, borné par les rues Claiborne, Erato, Clio et Willow ledit lot a été originalement désigné par le No 16, mais est maintenant désigné par la lettre A sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 22 juin 1889 et annexé à un acte pardevant Charles B. Upton, notaire de la date du 6 octobre 1896; lequel dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme 1222 rue S.Claiborne.

4° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situées dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 471, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Upperline et avenue Washington, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 mai 1898 et annexé à un acte de vente passé pardevant Charles B. Upton, notaire, le 6 octobre 1886, lesquels dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 3 mesurant trente trois pieds de face à l'avenue Washington, trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, soixante quinze pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 2, et soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, trente trois pieds de face à l'avenue Washington, soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 3, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 mesurant trente six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Upperline, trente six pieds de face à l'avenue Washington, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, et cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 6 et le lot No 6 mesurant quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Upperline, cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5 et quarante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 7 une rangée de résidences connues comme les Nos 2706-08-10-12 avenue Washington.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Patrick, Harmonie, St David et Septième, désigné comme ilet No 251, maintenant No 307; ledit lot étant désigné par le numéro huit, mesurant vingt trois pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue St David sur une profondeur de cent neuf pieds trois pouces et une façade à la rue Harmonie et cent neuf pieds un pouce une ligne sur l'autre ligne de côté et trente six pieds trois pouces de largeur dans le fond

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2129 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de tel prix d'achat devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à ses ordres et par lui ou par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénand et toutes les clauses usuelles de sécurité; un proviso de cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer le paiement de tels billets; la propriété devant être assurée par l'acquéreur à ses frais au bénéfice du porteur ou porteurs de tels billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur telle propriété dues et exigibles en l'année 1905, aussi bien que tous les frais des certificats nécessaires pour le transfert propre des titres; tous les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs; dix pour cent devant être déposés par l'acquéreur ou les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bernard Bruenn, avocat pour l'administratrice.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 22 AOUT 1905.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

SUCCESSION DE WILLIAM E. HARNAN.

No 76.422 —Division B—Cour Civile de District.

CETTE ADMIRABLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

Avec améliorations modernes dans le vrai centre du Troisième Ward,

A dix minutes de marche des rues Canal et Royale.

Moi, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un ordre du juge W. B. Sommerville, signé le 14 juillet 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 464, borné par les rues Gravier, Perdido, Ste Jane et Bolivar, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Aux conditions d'un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets, liens de vendeur, à un et deux ans portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; pardevant James J. Woulfe, notaire, et les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur et un dépôt de 10 0[0 devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER,
Encanteur.
McCloskey & Benedict, avocats.
19 juil—19 23 30 -août 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE POUR RESIDENCE OU EMPLACEMENT DANS LE PREMIER DISTRICT.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, Dossier No 74,902, dans l'affaire intitulée Bryan Moore vs Mme M. McGovern et al, ledit jugement rendu le 20 avril 1905, et daté et signé le 27 avril 1905, aussi d'un ordre de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, daté et signé le 13 juin 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland), mesurant 27 pieds 3 pouces de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan de A. D'Hémécourt, le ... juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobre 1853. Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme le No 2513 avenue Cleveland.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un ou un et deux ans, ou en un, deux et trois ans, à crédit représentés par des billets de l'acquéreur, portant 8 0[0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1905 et le coût des certificats devant être attaché au dit acte de vente, et la prime d'assurance non expirée de la date de ce jugement. L'acquéreur devant déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
1 juil—1 2 9 16 23 30—aout 1
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Site à bâtir 60x150 dans la rue Marengo.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division B.—No 64.784. In re Anna Amelia Phillpott.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, In re Anna Amelia Phillpott, No 64.784, ledit ordre daté et signé le 5 juillet 1905, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 août 1905, à midi, la propriété ci après décrite:

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 561, autrefois No 100 d'Est Bouligny, borné par les rues Milan, S. Liberté [Green], S. Howard, (St. George) et Marengo, mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Marengo, commençant à une distance de 120' de l'encoignure de la rue Howard et à une semblable distance de l'encoignure de la rue Liberté, sur une profondeur de 150' entre lignes parallèles; étant composé du tout des lots originaux Nos 11 et 24 sur un plan daté le 17 juin 1878, annexé à un acte de la même date, passé pardevant Robert P. Upton, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et les frais de tous les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, et déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
Walter L. Gleason, avocat.
9 juil—9 16 23 30—aout 6 1...

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables à Alger sur des rues bien pavées et près du débarcadère du Ferry

LA SUCCESSION D'OLIVIER A L'ENCAN.
MARDI, LE 15 AOUT, A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, dossier No 76,186, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1905, dans l'affaire intitulée Succession d'Octave Charles Olivier, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 15 août 1905, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le numéro douze de l'ilet numéro un, maintenant numéro vingt sept, borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après le plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, autrefois un notaire, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Patterson sur quatre vingt dix pieds de profondeur et façade à la rue Olivier, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un grand magasin loué à bail à S. P. Bandien, le bail expirant le 30 septembre 1903.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No treize de l'ilet No un, maintenant No vingt sept, lequel est borné par les rues Patterson, Olivier Verret et Delaronde, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No un du livre des plans No un: ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds à la rue Olivier sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations consistent en un cottage simple, lequel porte le numéro municipal 118 rue Olivier.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No neuf de l'ilet No un, maintenant No vingt sept, lequel est borné par les rues Patterson, Verret, Olivier et Delaronde, d'après le plan de J. A. D'Hémécourt, voyer déposé en l'étude de S Magner autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 1, dans le livre des plans No un et d'après un devis particulier de cela annexé à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville le 27 septembre 18.., ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Patterson par soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une maison simple louée comme un magasin et portant le numéro municipal 533 rue Patterson.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No un, maintenant No vingt sept, borné par les rues Delaronde, Patterson, Verret et Olivier, mesurant en mesure américaine, trente six pieds trois pouces de face à la rue Patterson, vingt huit pieds six pouces deux lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de quatre vingt dix pieds un pouce six lignes de face à la rue Verret et quatre vingt dix pieds sur l'autre ligne de côté. Ledit lot formant l'encoignure des rues Patterson et Verret, et est une partie d'un lot de terre désigné par le numéro un dudit ilet, d'après un plan par A. D'Hémécourt, voyer déposé en l'étude de Selim Magner anciennement un notaire en cette ville, comme plan No un, du livre des plans No une. Les améliorations consistant en une bâtisse à un étage louée comme un magasin de ferblanterie, et portant le numéro municipal 501 rue Patterson.

5° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le numéro dix sept de l'ilet numéro ..., maintenant cent dix huit, borné par la rue Market maintenant avenue Opelousas, les rues Olivier, Verret et Evaline, d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de Sélim Magner, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot No dix sept mesurant trente pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Verret, trente pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds un pouce et sept lignes sur la ligne le divisant du lot No seize, et de quatre vingt dix huit pieds trois pouces sur la ligne le divisant du lot No dix huit sur ledit plan. Les améliorations là-dessus consistent en un cottage double à un étage et portant les numéros municipaux 604 et 606 rue Verret.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou deux ans, avec huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de vente. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent devant être fait par les acquéreurs au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières
William H Seymour, avocat.
14 juil—14 16 23 30—août 6 13 1...

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2539 rue Dumaine---Jolie résidence.

SUCCESSION D'OWIDE VILLERE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 76.200.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI, le 16 août 1905, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant en l'absence de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 14 juillet 1905, pour le compte de ladite succession.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rocheblave et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 110 sur un plan de C. A. De Armas, daté le 7 avril 1852 déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire; ledit lot mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine sur 101 pieds 3 pouces et 7 1[2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot 109 et 101 pieds 3 pouces et 1 1[2 ligne sur la ligne de division du lot 111. Les améliorations comprennent une maison double ayant 5 chambres et galerie, bâtisse du fond, 1 chambre et 2 cabinets, citerne et latrine.

Termes et conditions—Comptant à l'adjudication, l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus de son enchère les taxes pour l'année 1905.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire aux frais de l'acquéreur.
John J. Darrieux, avocat.
16 juil—16 23 30—août 6 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

Loué $22.50 par mois,

Encoignure des rues Johnson et Columbus

Frank Deléry vs E. J. Deléry et als.

No 76.613 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 16 août 1905, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour, le 5 juillet 1905, et signé en pleine cour, le 12 juillet 1905, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant en l'absence de l'Hon. Jean St Paul, juge de la Division C, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 839, borné par les rues Johnson, Prieur, Columbus et Kerlerec, désignés par les Nos 1 et 2 s'adjoignant et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Johnson sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Johnson et Columbus.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple ayant quelques 7 chambres.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1905 au-dessus de son enchère, acte de vente pardevant L. A. Hubert, notaire aux frais de l'acquéreur.

L. A. Hubert, avocat.
16 juil—16 23 30—août 6 13 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

JUGEMENT.

Interdiction d'Oscar Baerkle—No 74,188—Cour Civile de District, Division C.

Cette affaire est venue ce jour pour être entendue.

Présents: Seargent S. Prentiss, avocat pour le demandeur.

Pierre Crabites, avocat pour le défendeur.

Et après avoir entendu les plaidoiries, le rapport des experts médicaux enregistré ce jour et le témoignage du Dr John J. Archinard et du Dr Sidney L. Théard et la plaidoirie de l'avocat, et pour les raisons verbalement assignées, la cour étant de l'opinion que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété que ledit défendeur, Oscar Baerkle, soit et est ici déclaré incapable de remplir d'une façon valable des actes qu'une personne majeure et compétente peut remplir, et conséquemment il est par ceci interdit pour toutes fins et actions.

Il est de plus ordonné que les honoraires des experts médicaux, les Drs John J. Archinard et Sidney L. Théard et de Pierre Crabites, avocat, nommé pour représenter le défendeur, soient fixés à la somme de cinquante dollars pour chacun d'eux et perté comme frais devant être payés avec tous les dépens de ces procédures des fonds de la propriété du défendeur.

Jugement rendu en cour ouverte le 26 juin 1905.

Jugement signé en cour ouverte le 30 juin 1905.

(Signé) JOHN ST PAUL Juge.
Pour copie conforme: J. G. LYNCH, Député-Greffier.
27 juil—27 31—août 5

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur extensive améliorée dans le Sixième District.

Portant le No municipal 3427 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Terrain mesurant 120'x129' 10" 4'".

Succession de Eugène Doherty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13.998—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Mary E. Doherty et en faveur de Frank L. Doherty, William P. Doherty, Richard J. Doherty et Edward E. Doherty, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 août 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Chestnut, Delachaise, Colisée et l'avenue de la Louisiane, dans l'ilet No 15 et mesurant cent vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, M. A. et est composée de tout les lots Nos 1, 18, 19 et une portion du lot 16 contigu au lot 17 et mesurant 24 pieds de face à la rue Chestnut.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour les demandeurs.
14 juil—14 21 28—août 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District.

Rowland Otis vs veuve et héritiers de Joseph Mansch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 76.648—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 août 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain ilet de terre avec toutes les améliorations, etc., dans le 8 ixième District de cette ville, étant la moitié duquel est la plus près et faisant face à la rue Octavie, lequel est désigné par le No 70 et autrefois désigné par le No 3 de Rickerville sur un plan fait par Benjamin Buisson et W. Thornton Thompson, voyers, le 25 mars 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire, et est borné par l'Avenue Peters, les rues Octavie, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Front; la moitié duquel mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Octavie, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face sur les deux rues Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Front

Moins une portion de ladite moitié d'ilet, libérée le 4 août 1900, mesurant soixante pieds de face à la rue Octavie sur cent trente-neuf pieds cinq et demi pouces de profondeur et face à la rue Front.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James J. McLoughlin, avocat pour le demandeur.
22 juil—22 26 29—août 4 11 18

Cicero A. Ramsey

ANNONCE JUDICIAIRE

Désirable Résidence Simple Deux Etages.

Cottages doubles et rangées de résidences.

Dans la succession de Mme Caroline Brog...

No 74,748 — Cour Civile de District, Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, Bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre rendu le 6 juillet 1905, et signé le 12 juillet 1905, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas, autrefois Fulton, désignés comme lots Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant F. French & C. R. Kennedy passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 14 novembre 1840; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt cinq (25) pieds de face à la rue Washington sur cent quinze (115) pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Rousseau, autrefois Fulton. Les améliorations consistant en une grande résidence à deux étages contenant environ 9 chambres, et un cottage contenant environ 3 chambres, dépendances etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas (autrefois rue Fulton), désigné comme lot No 6, sur un plan fait par William L. Atkinson dans le mois de février 18.., Ledit lot mesurant trente et un (31) pieds pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations ... connus comme le No municipal —— rue Washington et consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres de chaque côté, dépendances, etc.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas (autrefois Fulton), désigné par le numéro sept sur un plan particulier fait par William L. Atkinson dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres, office de chaque côté, dépendances, etc.

4° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 6, sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 25 avril 1836, déposé en l'étude de Grimmer, ancien notaire. Ledit ilet étant borné par les rues Chippewa, Harmonie, Piety et Annonciation, et ladite portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Annonciation sur cinquante neuf pieds de profondeur sur la rue Harmonie. Ladite portion de terre formant partie des lots Nos ... et 17 sur ledit plan. Les améliorations consistant en quatre corps de logis ayant ... chambres à chaque appartement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un ou de un et deux ans, paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de ... par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière pour clauses usuelles pour garantir le paiement desdits billets. L'acquéreur ou acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente et assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles pour l'année 1905. Actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.
W. A. Wenck, avocat pour les demandeurs.
Bernard Bruenn, avocats pour les demandeurs.
16 juil—16 23 30—aout 6 ...

E. A. ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES

605 rue Gravier